

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

à savoir

Grande foire de mai. Réservation.

La société de Développement organise à nouveau la foire de mai avec son traditionnel marché aux gâteaux sur la place du Petit-Mont, le samedi 9 mai 1987 de 9 h. à 18 h.

Comme chaque année nous faisons appel à toutes les sociétés locales, artisans et artistes, habitant ou travaillant sur la commune.

Les intéressés doivent s'inscrire, pour la réservation de leur place, jusqu'au 25 avril, à l'aide du coupon ci-dessous:

Merci et au plaisir de vous rencontrer.

Le Comité

Coupon d'inscription

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Activité: _____

Nbre de bancs couverts désirés _____

A retourner à:

Jean-Paul Waldmeyer,
rte Grand-Mont 59, 1052 Le Mont.

On cherche "Secrétaire"

Le Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne, constitué en juin 1982, et ayant pour objet un remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir, met au concours le poste de secrétaire du comité de Direction, activité administrative accessoire.

Offres à adresser à la Municipalité; tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal, tél. 32 01 50, ou de M. Hervé Menétrey, président, ch. de la Viane, tél. 32 12 02.

La Direction des écoles du Mont-sur-Lausanne cherche une secrétaire à temps partiel, (une dizaine d'heures par semaine environ).

Traitement selon statut du personnel communal.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Daniel Robert, directeur des écoles, tél. 32 01 45.

Offres de service à adresser à M. Rémy Vaucher, municipal, ch. du Mottier 3, 1052 Le Mont.

La Municipalité

Sortie des aînés

A l'attention de tous nos citoyens et citoyennes bénéficiant des prestations A.V.S., nous pouvons d'ores et déjà préciser que la traditionnelle sortie en bateau est agendée au mardi 16 juin 1987.

Départ:

Le Mont, allée de l'église 9 h. 00

Ouchy, embarquement dès 9 h. 45

Une invitation personnelle sera adressée à chaque intéressé, en temps utile.

A bientôt!

La Municipalité

Concert de musique Baroque

donné par six jeunes musiciens enseignants professionnels

"Baroque-Six"

Eglise de Mont

Vendredi 3 avril 1987 à 20 h. 15

Exécutants: Haida Housseini, soprano; Suzane Goy, flûte à bec; Claude Marguerat, violon; Patrick Marguerat, haubois et haubois d'amour; Philippe Schiltknecht, violoncelle; Pierre Goy, clavecin.

Au programme: les plus belles pages du répertoire baroque.

Pour la Paroisse du Mont

J.-L. Leuthold

Organisme médico-social vaudois

Pour pouvoir répondre rapidement à des demandes, nous aimerions disposer de quelques adresses de

mamans d'accueil

pour
"dépannage"

concernant les enfants d'âge scolaire et préscolaire.

Veillez vous adresser aux infirmières de l'OMSV, au collège du Mottier, No de tél. 33 16 92.

Vos infirmières:

Marie-Claude Robert

Margareth Thiroit

F.C. Le Mont: "appel"

Notre traditionnel tournoi de juniors C et E, aura lieu les 20 et 21 juin 1987. Comme l'an dernier, chers amis Montains, nous sollicitons votre aide pour l'hébergement de nos jeunes hôtes.

Si vous êtes intéressés à prendre dans votre famille 1 ou 2 gosses durant ce week-end, veuillez contacter notre secrétaire: Mme Chantal Belet, rte de Cugy 5, Le Mont, tél. 33 04 61.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration, et pour votre participation à nos manifestations.

le Comité juniors

reflets du législatif

Ni le froid, ni le parquet de l'aula du Mottier déformé par de l'eau sournoisement infiltrée lors des grands froids de janvier, n'ont empêché les conseillers et les conseillers, en ce 23 février 1987, de se concentrer sur les problèmes de la Commune qui leur étaient soumis.

Le président, M. Daniel Grosclaude, ouvre la séance à 20 h. 15 en présence de la Municipalité et soumet à l'assemblée l'ordre du jour de la soirée qui comprend plus particulièrement deux demandes de crédit, l'une pour l'étude d'aménagements routiers dans la zone du quartier du Champ des Merles et l'autre pour la réfection d'un barrage sur le Flon au lieu-dit "le Creux du Bois".

Demande d'un crédit pour l'étude du réaménagement du réseau routier dans le secteur route de la Clochette, chemin de la Roche, route de Sauvaubin.

M. Raymond Bourgoz rapporte au nom de la commission des finances qui a étudié le préavis municipal. Il relève dans son rapport qu'en avril 1985 la Municipalité s'était engagée à présenter au Conseil un plan définissant la nature exacte des emprises ainsi que l'aménagement des carrefours et des priorités. La nouvelle zone étant maintenant en voie de construction, la Municipalité propose de confier le mandat de l'étude d'un avant-projet au bureau d'ingénieur Meuwly et Scutter dont l'estimation des honoraires s'élève à Fr. 35'000.-.

La commission préavis favorablement et les débats sont ouverts par le président. M. Pierre Cuhe, se référant à la loi pour l'aménagement du territoire, propose que sous la forme d'un groupe de travail quelques citoyens montains soient sollicités pour participer à l'étude. Il y voit la possibilité d'éviter par la suite des oppositions au projet, d'autant plus qu'à la suite d'une réalisation différée de la route de contournement, certains craignent une nouvelle liaison routière Vennes-Le Mont. La proposition soumise au vote du Conseil est rejetée car, comme l'a relevé M. Hervé Menétrey, préalablement à la mise à l'enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen pourra s'exprimer, un préavis municipal sera soumis au Conseil qui l'étudiera soigneusement dans l'intérêt de la collectivité. Le Conseil accepte ensuite le préavis municipal.

Réfection du barrage et protection des rives du Flon.

M. Denis Borel rapporte au nom de la commission ad hoc, constituée de Mme Danielle Girardet, de MM. Roger Stutz, André Ravessoud, Albert Rosat, qui a été chargée d'étudier la demande de la Municipalité. M. Raymond Bourgoz, au nom de la commission des finances, présente ensuite les conclusions de cette dernière.

Des rapports, il ressort que les propriétaires actuels du barrage et des

terrains situés le long de la rive droite du Flon ne sont pas en mesure de financer de tels travaux d'entretien courant, obligatoires selon la loi cantonale sur l'entretien des rives et cours d'eau. La Commune prendra en charge 13% du coût des travaux, le solde l'étant par l'Etat et la Commune de Lausanne. En contrepartie le prix de la concession sera relevé et un chemin piétonnier sera réalisé jusqu'au barrage qui avait été érigé pour régulariser le cours d'eau et diminuer l'érosion des rives. Le Conseil convaincu de ces arguments met à disposition de la Municipalité un crédit de Fr. 41'000.-.

Communications de la Municipalité.

M. le Syndic, se référant à l'établissement du plan directeur communal et du plan d'affectation des sols ainsi qu'aux opérations de remaniement parcellaire, présente le programme plan d'action de la Municipalité afin de conduire ces travaux à terme dans les meilleurs délais.

A ce jour les projets des deux plans mentionnés ont été soumis à l'approbation du service de l'aménagement du territoire (SAT) et sont encore en travail. La Municipalité, le SAT et un architecte, M. Fragnière, mettent au point de nombreux détails pour:

- terminer le plan directeur communal
- établir le plan d'affectation des sols
- assurer la coordination de ces deux activités avec les opérations du Syndicat d'AF, qui dépendent de son comité et non plus de la Municipalité.

Conformément à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LACT), la Municipalité informera régulièrement le Conseil sur l'évolution de ces objets. Des articles seront publiés dans les "4 Coins du Mont".

A l'achèvement des travaux de mise au point des plans, ceux-ci devront

être approuvés par le SAT. Ensuite le plan directeur sera soumis à une consultation publique, puis au Conseil communal par la Municipalité qui aura préalablement analysé les remarques des Montaines et Montains. Le Conseil d'Etat se prononcera enfin sur l'adoption finale du plan.

M. le Syndic relève l'importance d'un consensus entre les propriétaires, la Municipalité et le Conseil afin de mettre un point final à cette longue procédure et de permettre d'effectuer les opérations de remaniement parcellaire, qui ne sont pas retardées par l'abandon à moyen terme de la route de contournement.

Propositions individuelles.

Sur proposition de M. Francis Chabloz l'indemnité de cette soirée, allouée aux membres du Conseil, sera versée à la Paroisse.

M. André Tornay a également questionné la Municipalité au sujet du remboursement des frais d'évacuation des ordures, pris en charge par les locataires des zones industrielles.

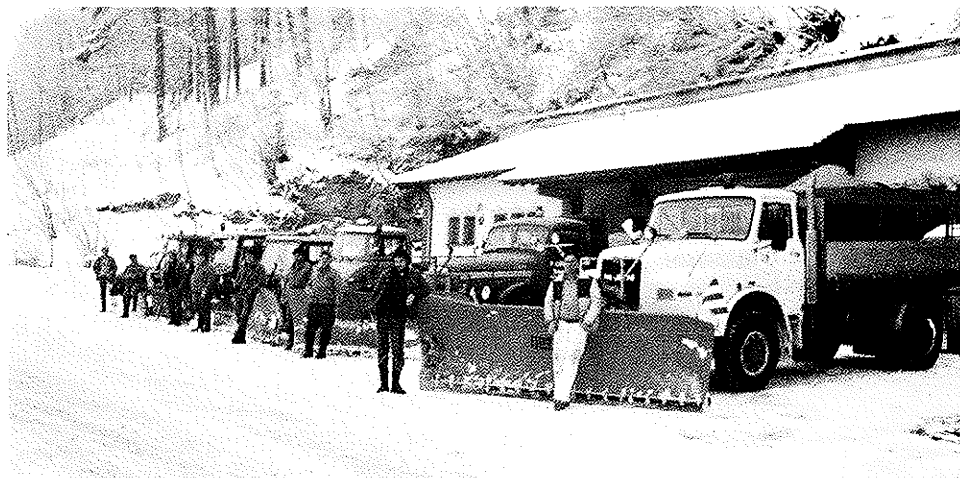
Après avoir rendu hommage à Monsieur Dietrich Zieschank, conseiller communal décédé ce jour, le Président lève la séance à 21 h. 10.

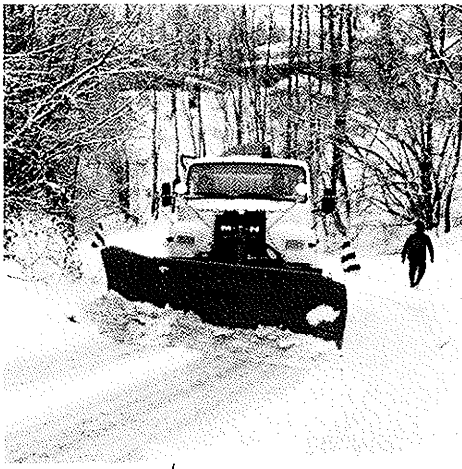
*Le Secrétaire du Conseil communal
B. Salchli*

le déblaiement de la neige

Un vrai travail de Sisyphé pour notre équipe de voirie.

Sisyphé, roi légendaire, avait été condamné par les dieux à pousser vers le sommet d'une montagne un rocher qui retombait toujours avant d'atteindre le sommet. Le travail de l'équipe communale de voirie lors des grosses chutes de neige a des analogies avec celui de Sisyphé. Au moment où nous touchons à la fin de

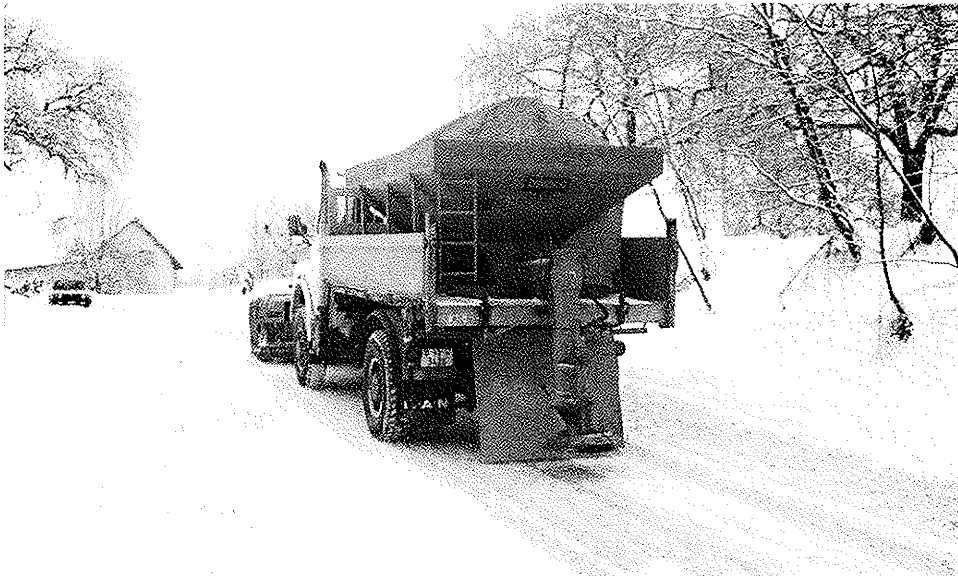




l'hiver, il m'a paru intéressant de consacrer quelques lignes pour décrire la tâche ardue des employés communaux qui se lèvent bien avant l'aube pour que les routes soient praticables lorsque nous nous rendons au travail en début de matinée.

Tout le travail de déneigement s'effectue par l'équipe de voirie communale qui est renforcée par deux conducteurs poids lourd venant du secteur privé. Actuellement cette équipe est composée par les personnes suivantes:

- M. Michel Lugin, chef d'équipe
- M. André Anneler
- M. Gérard Barbey
- M. Henri Corbaz
- M. Francesco Cozza
- M. Roland Gindroz
- M. Manuel Vaquero



L'équipe dispose d'un matériel bien adapté aux conditions locales et composé des engins suivants:

- 1 camion de location avec lame et sableuse/saleuse portée
- 1 camion de location avec lame
- 1 Unimog avec lame et sableuse/saleuse tractée
- 2 véhicules Aebi avec lames
- 1 véhicule Pony avec lame pour

trottoirs, fraiseuse et sableuse/saleuse portée

- 1 tracteur Iseki avec lame pour trottoirs, fraiseuse et saleuse portée
- 1 monoaxe Aebi avec lame pour trottoirs.

Pendant toute la période hivernale, l'équipe est de piquet, de façon à pouvoir intervenir rapidement si le chef d'équipe l'alarme. Le temps moyen qui s'écoule entre l'alarme et le départ des premiers engins est de l'ordre de 15 à 20 minutes, chacun intervenant ensuite sur "son" parcours préétabli dont il connaît tous les obstacles et toutes les bosses.

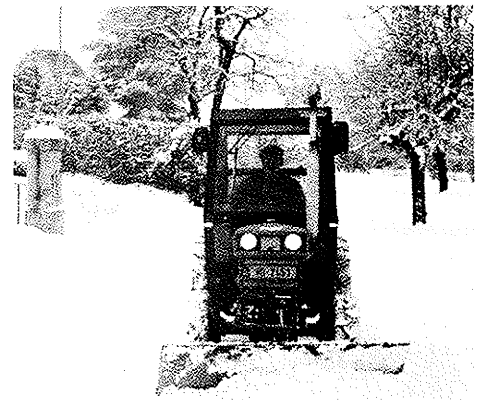


Chaque hiver il s'agit tout d'abord de poser préalablement quelques mille piquets de balisage des bords de route, ainsi que 4,5 km. de panneaux

pare-neige. Quant aux surfaces à déneiger, les chiffres suivants résument l'ampleur des travaux à accomplir à chaque chute de neige:

- routes communales à déneiger: 37,4 km.
- routes privées (en majorité fermes et hameaux isolés): 7,0 km.
- trottoirs: 13,4 km.

A ces travaux principaux s'ajoute le



déneigement des zones de parking publics et des zones piétones.

Pour accomplir ce travail, les collaborateurs du service de voirie fournissent en hiver un nombre considérable d'heures supplémentaires qui sont ensuite compensées à d'autres périodes de l'année.

En Suisse, on cherche actuellement à limiter l'emploi du sel pour préserver l'environnement. A cet égard, la situation climatique et topographique du Mont impose certaines limites. En effet le réseau de communications de notre commune connaît de nombreuses zones de forte déclivité. Il est situé en outre à une altitude où les périodes de gel et de dégel peuvent se suivre à un rythme rapide. Le problème principal n'est pas la neige, mais la formation de glace. Dans de telles conditions un sablage n'est efficace que peu de temps ou pas du tout, sans compter que l'on retrouve rapidement le sable et le gravier en bordure de chaussée et dans les canalisations. Dans une commune comme la nôtre il faut donc être conscient que renoncer au salage ne serait possible qu'en acceptant une diminution qui paraît excessive de la sécurité des usagers des routes et des trottoirs.



J'aimerais pour terminer remercier l'équipe de voirie pour son travail efficace et signaler aux citoyens de la commune qu'ils peuvent faciliter le

travail de déneigement en évitant de parquer, durant l'hiver, des véhicules sur la voie publique.

M. B. Schmutz
Municipal

pro juventute



Don aux écoles du Mont.

Durant l'automne 1986, Pro Juventute a effectué, grâce à

la collaboration des classes du Mont, sa traditionnelle vente de timbres en faveur de la jeunesse. A cette occasion, toutes les classes et tous les maîtres ont été sollicités, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Cette année, Pro Juventute a décidé d'offrir, en plus de ce qu'elle consacre à l'enfance déshéritée, une partie de la surtaxe aux écoles du Mont. Elles l'utiliseront pour l'achat de matériel destiné aux enfants comme, par exemple, des échasses qui égayeront les récréations.

Pro Juventute tient à remercier vivement la population des communes du Mont, de Cugy et de Froideville pour l'accueil favorable réservé à nos jeunes vendeurs.

a.p.e.



La "table ronde" organisée par l'A.P.E. le 27 janvier 87 a donné lieu à des échanges fructueux et forts sympathiques.

Nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux parents d'élèves.

L'assemblée a soulevé des problèmes relatifs au bus scolaire et aux frais de transport encourus. L'A.P.E. prendra contact avec la Municipalité à ce sujet.

Les personnes présentes ont aussi montré un intérêt pour l'organisation d'un cours de math modernes destiné aux parents, et d'une conférence sur le thème de "l'enfant et l'argent". Les dates de ces réunions vous seront communiquées par le biais des enfants en temps utile.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer concernant vos enfants et l'école en vous rappelant toutefois la disponibilité du directeur M. Robert et des enseignants.

L. Suter (33 42 14)
M. Lanfranconi (32 38 40)

le conseil du vétérinaire

Comment éviter les inconvénients inhérents aux chaleurs des chiennes et des chattes ?

Pour la chienne, il y a la solution des injections périodiques d'hormone (tous les cinq à six mois) qui empêchent les chaleurs de se produire. La première peut se faire quatre mois environ après l'apparition des premières chasses. Ces piqûres sont la plupart du temps très bien tolérées, elles ont en outre l'avantage d'atténuer les "grossesses nerveuses".

L'autre solution, radicale celle-là, est la castration, c'est-à-dire l'ablation des ovaires. Elle supprime définitivement aussi bien les chaleurs que les gestations "nerveuses", ainsi d'ailleurs que les risques de tumeurs mammaires. Les inconvénients majeurs de cette opération sont la tendance à grossir et l'incontinence urinaire qui peuvent survenir plus tard. Afin de limiter ces effets secondaires au maximum, il est préférable d'attendre deux ou trois périodes de chaleurs au moins avant d'entreprendre l'opération.

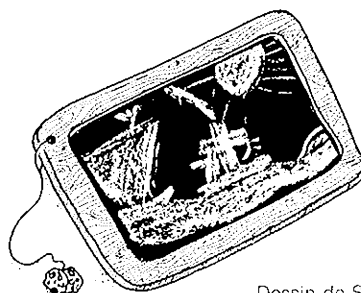
Pour les chattes, on ne peut que recommander la castration dès les premières chaleurs à tous les propriétaires qui ne désirent pas avoir de "petits". L'opération est très bien supportée par l'animal et ne provoque pratiquement jamais d'effets secondaires ultérieurs.

Sinon, il y a toujours la solution de la "pilule", qu'il faut donner chaque semaine.

Il faut savoir que faire porter une chatte "pour son bien", puis lui tuer ses petits à la naissance, est complètement inutile et plus nuisible à l'animal que profitable. D'autre part, il est faux de dire qu'une chatte doit porter au moins une fois avant d'être stérilisée. Il suffit qu'elle ait atteint sa maturité sexuelle, autrement dit, qu'elle ait eu ses premières chaleurs.

Dr. L. Walter

dans nos écoles



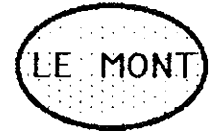
Dessin de Séverine

Autorités scolaires

Conformément à la loi scolaire du 12 juin 1984 et à son règlement d'application du 23 octobre 1986, les Autorités scolaires se sont constituées. Leur composition et leur fonctionnement sont définis dans les 2 conventions suivantes:

- la Convention de l'Etablissement secondaire du Mont-sur-Lausanne
- la Convention de l'Arrondissement de Lausanne.

Etablissement primaire du Mont-sur-Lausanne



Commune: Le Mont-sur-Lausanne

Classes: enfantines et primaires (1ère à 4ème)

Commission scolaire primaire

M.	Jean-Pierre	Gariglio
	Président	
Mme	Aline	Corbaz
	Vice-présidente	
Mme	Marthe	Pittet
Mme	Christine	Pache
M.	Bertrand	Chenevard
M.	Rémy	Vaucher
	Conseiller municipal	

Les compétences financières sont exercées par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Etablissement secondaire du Mont-sur-Lausanne

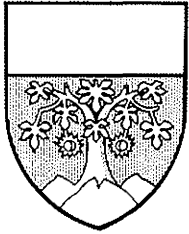


Communes: Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont, Morrens et le hameau lausannois de Montheron.

Classes: secondaire (5ème à 9ème)

1. Commission scolaire de l'Etablissement (13 membres)

Mme	Janine	Panchaud
	Morrens	Présidente
M.	Jean-Pierre	Gariglio
	Le Mont	Vice-président
Mme	Aline	Corbaz
	Le Mont	
Mme	Christiane	Kalbfuss
	Bretigny	
Mme	Margaret	Lanfranconi
	Le Mont	
Mme	Christine	Pache
	Le Mont	
M.	Pierre-André	Jan
	Le Mont	
M.	Bertrand	Chenevard
	Le Mont	



Communication au Conseil communal du 23 février 1987

sur l'établissement du plan directeur communal,
du plan d'affectation des sols (ancien plan des zones)
en relation avec les opérations du remaniement parcellaire

Ces derniers temps, la Municipalité a été informée de propos critiques qu'auraient tenus à son égard certains habitants du Mont, concernés par les opérations du remaniement, et mécontents de la lenteur des opérations.

Si, par le passé, le projet cantonal de route de contournement ouest de notre commune a retardé les opérations de remaniement pendant plusieurs mois, sinon plusieurs années, cela provenait, en premier lieu, du manque de rapidité des services cantonaux intéressés, du manque de décision du Conseil d'Etat devant les réactions des opposants à cette route, mais aussi peut-être d'un manque de dynamisme de la Municipalité pour lutter contre l'inertie et les silences de l'Etat.

Depuis l'abandon à moyen terme du projet de route de contournement, suite à une décision de la Municipalité, comme vous en avez été informés à plusieurs reprises, un tel reproche à son égard ne peut plus être admis, car non conforme à la réalité.

Dès que le problème de la route a été écarté, les services communaux ont immédiatement remis sur le tapis l'établissement d'un nouveau plan directeur communal, en relation avec le remaniement parcellaire, et d'un nouveau plan des zones, appelé aujourd'hui plan d'affectation des sols, selon la nouvelle LATC du 4 septembre 1985 et selon son règlement d'application du 14 septembre 1986.

Les projets de ces deux plans ont été soumis à l'approbation du SAT au milieu de 1986 déjà et nous ont été retournés avec une longue liste de remarques négatives quant aux options prises par la Municipalité. L'en-

semble du plan directeur et du plan d'affectation était remis en question par les services cantonaux, au mépris de l'autonomie communale et sans tenir compte du remaniement en cours, qui suppose un certain nombre de contraintes quant aux proportions entre les zones à bâtir et les zones agricoles, afin de permettre la péréquation réelle.

Des discussions serrées ont eu lieu depuis avec les techniciens du SAT au sujet de ces divergences et ont permis d'en supprimer la plupart et d'atténuer les quelques autres. En particulier, il a été décidé d'un commun accord de mandater un spécialiste, Monsieur Fragnière, architecte au Mont en l'occurrence, afin qu'il établisse des avant-projets de plans de quartier dans les zones prévues pour des habitations groupées et qu'il fasse un recensement des constructions non comprises dans des zones à bâtir, dans le but de permettre leurs transformations ultérieures, par la création éventuelle de zones de hameaux ou par d'autres formules. Ce travail s'exécute actuellement et sera terminé à fin avril au plus tard.

Dès lors, la Municipalité doit mener de front trois activités dans ce domaine:

- Terminer le plan directeur communal.
- Etablir le plan d'affectation des sols.
- Assurer la coordination de ces deux activités avec les opérations du Syndicat, qui dépendent de son Comité et non plus de la Municipalité.

La nouvelle LATC prévoit une concertation et une information de la population; la Muni-

COMMUNE DU MONT

PLANIFICATION ET TABLEAU DE CONCORDANCE

PLAN D'AFFECTATION ET DES OPERATIONS DU

ACTIVITES / TRAVAUX	1987											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	
1. PLAN DIRECTEUR COMMUNAL												
1.1. Choix mandataires spécialisés	■											
1.2. Préciser intentions municipalité - compléments au plan directeur - aménagement des fermes (classification)	■	■	■	■								
1.3. Compléter plan directeur Urbaplan (1980). Texte explicatif complémentaire				■	■	■	■					
1.4. Informer conseil communal		■										
1.5. Informer population sur procédure			■									
1.6. Approbation de principe par SAT							■	■				
1.7. Consultation publique									■			
1.8. Modifications éventuelles Rapport concernant les remarques de la population										■	■	
1.9. Procédure d'approbation par le conseil communal											■	
1.10 Procédure d'adoption par le conseil d'Etat												■
2. PLAN D'AFFECTATION												
2.1. Mise au net du plan en fonction des modifications apportées au plan directeur						■	■	■	■	■	■	■
2.2. Projet de plan et notice soumise au DTP pour approbation préalable												
2.4. Mise à l'enquête publique												
2.5. Examen des oppositions												
2.6. Procédure d'approbation par le conseil communal												
2.7. Procédure d'adoption par le conseil d'Etat												
3. OPERATIONS DU REMANIEMENT												
3.1. Enquêtes sur les taxes-type, ancien état Assemblée générale						■	■	■	■	■	■	■
3.2. Création des bases de réflexion communales concer- nant les chemins principaux			■	■								
3.3. Avant-projet des travaux collectifs (chemins, collecteurs) - consultation auprès des services de l'état - expertise fédérale - mise à l'enquête des travaux collectifs						■	■	■	■	■	■	■
3.4. Prise des vœux des propriétaires (ancien-état)												■
3.5. Etude nouvel état												
3.6. Enquête sur le nouvel état												
3.7. Régler problèmes des droits d'eau - décision, principes zones protection propriété des sources - enquête		■	■	■								
3.8. Projet d'exécution des travaux collectifs						■	■	■	■	■	■	■

cipalité est acquise à cette nouvelle manière de faire, aussi a-t-elle décidé d'informer régulièrement le Conseil communal de la procédure, de l'avancement des travaux et des études, en demandant à ses membres de bien vouloir transmettre le message à la population montaine. De plus, des articles paraîtront dans les "4 Coins du Mont", afin d'informer directement la population de la procédure, des principales étapes des études et travaux en rapport avec le remaniement.

Outre les deux mandats susmentionnés, le bureau Fragnière devra compléter et actualiser le plan directeur 1980, établi à l'époque par Urbaplan.

Une fois ces études terminées et après leur approbation préalable par le SAT, le plan directeur sera soumis à une consultation publique, conformément à la LATC, et les habitants du Mont pourront faire part de leurs remarques. La Municipalité se déterminera sur ces remarques et établira un rapport à ce sujet, qu'elle transmettra au Conseil communal avec le plan directeur, pour approbation des deux. Le Conseil d'Etat se prononcera enfin sur l'adoption finale du plan.

Il est évident que les grands problèmes devront être réglés au niveau du plan directeur, afin d'accélérer la procédure du plan d'affectation des sols, étant bien entendu que ce dernier tiendra compte des remarques qui seront jugées recevables quant au plan directeur.

Comme indiqué sur le planning publié, un minimum de consensus doit être trouvé entre les intentions de la Municipalité, le point de vue du Conseil communal, celui des propriétaires concernés et de la population, sinon l'obligation de repartir à zéro pour les diverses procédures ne manqueraient pas d'allonger les opérations du remaniement de plusieurs années.

Actuellement, et suite à l'abandon à moyen terme du projet de la route de contournement, les travaux du Syndicat AF ne sont pas retardés par les études que la Municipalité a entreprises, ainsi que le confirme son Président, Monsieur Hervé Menétrey, conseiller communal.

Monsieur Jean-Pierre CARROZ
Syndic

- M. Robert Falcy
Cugy
M. François Gilliéron
Cugy
M. Jean-Marie Goumaz
Froideville
M. André Mottaz
Froideville
M. (pas encore désigné)
Montheron

mercredi 17 juin, le matin:
mathématiques I et II
jeudi 18 juin, le matin:
lecture expliquée, orthographe
l'après-midi:
grammaire, conjugaison

Il s'agit d'un examen dit de "deuxième chance" pour des élèves de 6^{ème} année n'ayant pas suivi de cours d'allemand. De ce fait, ils ne peuvent rejoindre leurs camarades de 5^{ème} d'orientation qui ont parcouru les dix premières leçons de Vorwärts. Tous les enfants de l'arrondissement ayant réussi cet examen seront regroupés et scolarisés à Lausanne.

2. Examens annuels
(classes sup. de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème})

jeudi 25 juin:
le matin comptabilité
l'après-midi allemand

vendredi 26 juin:
le matin mathématiques II

lundi 29 juin:
le matin français I
mathématiques I

mardi 30 juin:
le matin français II

Classes terminales à options, 8^{ème}.

mercredi 1^{er} juillet:
le matin français
mathématiques

Admission en 6^{ème} des élèves venant de l'enseignement privé

Inscriptions aux examens d'admission dans les classes de sixième année secondaire organisées conformément à la nouvelle loi scolaire et dans les classes de la septième à la neuvième années des collèges secondaires organisés conformément à l'ancienne législation scolaire.

Les élèves d'écoles privées qui entendent rejoindre l'école publique au niveau de la sixième année sont admis de plein droit dans la division terminale à options, aux conditions d'âge fixées par la loi et le règlement. S'ils souhaitent entrer dans la division pré-gymnastique ou dans la division supérieure, ils doivent subir un examen d'admission qui porte sur le français, les mathématiques et l'allemand (programme de 5^{ème}). Cet examen, qui est préparé et organisé par les arrondissements scolaires, est le même pour les candidats à la division pré-gymnastique et pour ceux à la division supérieure; mais un seuil d'admission, supérieur à 6, est fixé pour l'entrée en division pré-gymnastique par le conseil de direction de l'arrondissement.

Les élèves admis en sixième année en

division pré-gymnastique et en division supérieure à la suite de cet examen sont conditionnels pendant le premier semestre. S'ils n'obtiennent pas la moyenne de 6 au premier semestre, ils sont en principe transférés dans la division inférieure (de division pré-gymnastique en division supérieure, et de division supérieure en division terminale à options).

Les inscriptions à cet examen seront enregistrées durant la semaine

du 21 au 24 avril 1987

de 8 h. à 11 h. 30, à la direction de l'établissement secondaire du Mont-sur-Lausanne, collège du Mottier B, 1^{er} étage.

Pour toute demande de précisions ou de renseignements complémentaires, les parents sont invités à s'adresser à la direction de l'établissement secondaire du Mont-sur-Lausanne.

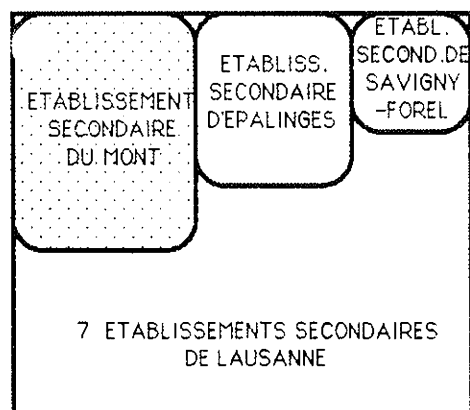
La Direction

2. Conseil exécutif de l'Etablissement

Le conseil exécutif exerce les compétences financières pour l'Etablissement. Il est formé de 5 conseillers municipaux représentant les 5 communes de notre établissement.

Le délégué du Mont est Monsieur Rémy Vaucher, municipal des écoles et président du dit Conseil.

Arrondissement secondaire de Lausanne



Communes: Bretigny, Cugy, Epalinges, Forel, Froideville, Lausanne, Le Mont, Morrens et Savigny.

Classes: secondaires (5^{ème} à 9^{ème})

1. Commission scolaire d'arrondissement

La Commission scolaire d'arrondissement compte 21 membres, soit 2 par établissement (3 pour celui du Mont).

Nos délégués sont:

- Mme Janine Panchaud
Morrens
M. Jean-Pierre Gariglio
Le Mont
M. Jean-Marie Goumaz
Froideville

2. Conseil exécutif d'arrondissement

Il exerce les compétences financières et il est formé d'un conseiller municipal de chacune des 9 communes de l'arrondissement.

Le représentant du Mont est Monsieur Rémy Vaucher, municipal.

Examens 1987

Classes supérieures

1. Examens d'admission en 6^{ème} supérieure.



nos sociétés

F.C. Le Mont

La revue 87 a vécu, vive la revue 88!

En effet, vu le succès de sa traditionnelle revue, le Football-Club du Mont est heureux de vous annoncer que "Nono" et sa troupe ont déjà pris rendez-vous avec leur public pour une "nouvelle cuvée" que tout le monde espère aussi savoureuse que celle de cette année!

Un grand merci aux spectateurs, acteurs et membres du club qui, par leur présence ou leur travail, ont contribué à la réussite de la revue.

Le Comité

Birgde-Club de Sauvabelin

Le Bridge-Club de Sauvabelin vous informe que ses prochains tournois par paire auront lieu

les 10 et 24 avril,
les 8 et 22 mai à 19 h. 30.

Prenez contact par téléphone au numéro 33 42 18, pour vous inscrire. Merci!

Le club est ouvert tous les jours et les joueurs de tous les niveaux y sont accueillis. Nous avons la joie de vous annoncer qu'une équipe de récents débutants a gagné le 1^{er} match de Coupe Suisse à Genève; à ce jour, elle est en 16^{ème} de finale.

Bonne route à ceux qui nous rejoindront.

Le Comité

F.S.G. Le Mont

Dietrich Zieschank fut président de notre société de 1972 à 1980.

Il fit partie du comité d'organisation de la fête régionale de la Côte en 1982, et présida l'organisation de la journée à ski des gymnastes de la Côte aux Crosets en mars 1985.

Pendant toutes ces années, il se dévoua avec enthousiasme et efficacité pour notre société. Dietrich nous a quitté le 23 février, sa disponibilité, sa gentillesse et son entrain resteront longtemps dans notre mémoire.

Jeanette Arnaboldi, monitrice du volley amateur cherche des joueurs ou joueuses pour renforcer son groupe du mercredi soir de 20 h. à 22 h. Pour tous renseignements, tél. 33 49 62.

M. Henchoz

Société de développement

Déjà du passé. Mais quel souvenir! Quelle émotion!

C'était le 12 décembre 1986 et l'église était pleine à craquer.

Felix Mendelssohn, Franz Liszt, Anton Bruckner, Maurice Durufle, Zoltan Kodaly étaient programmés en première partie du concert que donnait le choeur J.-S. Bach de Lausanne.

Enthousiasme et recueillement. Ce sont les deux mots qu'il faut employer pour qualifier la réaction des mélomanes qui ont profité du privilège qui nous était offert d'écouter un ensemble si prestigieux. Chacun s'est plu à relever l'immense talent du directeur, Andras Farkas, et la pureté d'interprétation du choeur. En deuxième partie, nous relevons particulièrement le "Jeu de la Crèche" de Köröshegy, très attractif et varié, grâce aux solistes, récitant, orgue et 6 instruments.

Un grand moment!

Pour votre plaisir.

C'est en ces termes que nous vous invitons à venir nous retrouver au four à pain curial

Et nous avons gagné! Lorsque des personnes reviennent l'après-midi pour acheter encore des tresses au beurre, tellement elles ont trouvé bonnes celles mangées le matin, nous pouvons sans fausse modestie féliciter notre équipe ad'hoc pour leur réussite.

Et pourtant c'était mal parti. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est en allumant le four que tous les fusibles de la cure ont sauté. Toutefois, c'est bien ce qui est arrivé, mais en voulant mettre en marche le pétrin. A ce propos, les inconditionnels qui estiment que la tradition veut que la pâte soit faite à la main seront les bienvenus lors d'une

prochaine occasion. Nous manquons de bras et la préparation de la pâte doit se faire à l'électricité, d'où les avatars mentionnés plus haut, occasionnant un retard de deux heures dans le programme. Comme personne ne nous en a tenu rigueur et que chacun est revenu avec le sourire aux lèvres, nous avons pu distribuer 135 tresses tout au long de la journée... qui a été bien longue pour nos "mitrons", actifs jusqu'à passé 19 h.00.

Ceci bien sûr nous encourage à continuer. Alors, prenez vos agendas et notez... Il n'y aura pas d'autres publications pour le programme qui va suivre:

samedi 23 mai

A vous de préparer ce que nous allons cuire et selon l'horaire ci-dessous:

à 8 h. et à 9 h., viennent les personnes qui ont préparé des pains divers;

à 11 h. et à 12 h., viennent avec leurs oeuvres, celles qui souhaitent cuire des gâteaux salés;

à 13 h. et à 14 h., vous pourrez faire cuire des tartes aux fruits et les pâtes sucrées.

Nous prévoyons une animation dans la cour de la cure pour vous aider à patienter. Alors soyez gentils! Faites les 180 pas nécessaires depuis les places de parc de l'allée du collège du Mottier jusqu'au four. Eh oui! Je les ai comptés après m'être fait "incendier" pour avoir bloqué l'entrée de la cure. Et pourtant, ma seule intention était d'éviter un labourage du pré détrempe par la pluie.

Revenons à votre plaisir!

Samedi 3 octobre

Dès 11 h. et l'après-midi, vous pourrez venir acheter des pains rustiques, croustillants à souhait.

Samedi 5 décembre

Dès 11 h. et l'après-midi, nous confectioinnerons et vendrons des pains Saint-Nicolas sucrés.

Un rappel de ces deux dates sera fait en temps opportun dans les "4 Coins du Mont".

Assemblée générale

C'est le moment où l'on fait le point de la situation. La date retenue est le mercredi 25 mars et probablement qu'elle se sera déroulée avant la parution de ce journal.

Rappelons que la partie administrative se veut toujours courte et que nous insistons davantage sur la remise du "prix du mérite sportif". Cette année sera particulièrement riche en octroi de distinctions, puisque non seulement le sport est à l'honneur, mais également l'art, l'imagination et

la créativité. Les oeuvres qui ont fait l'objet des photos parues dans l'avant-dernier numéro des "4 Coins" seront exposées à l'aula du collège du Mottier et leurs créateurs seront récompensés lors de l'assemblée générale de la SD.

Le film "Carnaval sous la mer" ne manquera pas de marquer une empreinte vivace dans les mémoires de chacun.

Grande foire de mai

Ressortez vos agendas et notez!
9 mai 1987

La place du Petit-Mont fleurie
comme chaque année de
géraniums

Thème de la foire 1987:
la musique

Et quelle musique. Nous aurons l'occasion d'écouter et de voir un groupe folklorique espagnol. Nous aurons l'occasion d'écouter et de voir aussi l'orchestre fameux Country Rain.

Spectaculaire! nous avons voulu attirer les jeunes en particulier, sachant que les autres seront toujours fidèles comme chaque année...

A bientôt à la grande Foire de mai 1987, devant le verre de l'amitié.

Prochaine étape

Tous au Châtaignier pour s'amuser, se replonger dans la tradition, le folklore et la bonne humeur grâce à la fête de Pâques des Bouchers de Lausanne.

Bonne nouvelle!

Le lundi de Pâques dès 13 h.00
Course aux oeufs

Cette fois, il fera beau! C'est promis. Ambiance et suspens. Qui l'emportera? Le condamné sera-t-il décapé sur la place du Châtaignier? La fiancée peut encore espérer un mariage si le ramasseur d'oeufs est assez lesté. Qui sait?

Les émotions, ça creuse... Une bonne salade aux oeufs saura certainement retaper les estomacs défaillants. C'est pourquoi, je répète:

tous au Châtaignier
le lundi de Pâque pour la course
aux oeufs

*Le Comité de votre
Société de Développement*

Armes de guerre

Activités 1987

2 avril	Entraînement Pully
4 avril	Tir Général Guisan, Pully
22 avril	Préalable champ. group. 17.00-19.00 Poliez-Pittet (s'inscrire s.v.p.)

- 23 avril Tir militaire (entr. groupes)
17.30 - 19.30 Châtaignier
- 25 avril Champ. de groupes
13.30-18.00 Poliez-Pittet
- 26 avril Champ. groupes
08.00-11.00 Poliez-Pittet
- 14 mai Tirs militaires + entr.
17.30-19.30 Châtaignier
- 16 mai Tirs militaires
09.00-12.00 Châtaignier
- 20 mai Tir campagne (préalable)
17.00-19.00 Poliez-Pittet
(s'inscrire s.v.p.)
- 23 mai Tir campagne
09.00-11.30 Poliez-Pittet
13.30-17.30 Poliez-Pittet
- 24 mai Tir campagne
08.00-11.00 Poliez-Pittet
- 30 mai Finale vaudoise
champ. groupes, Vernand
- 4/11/18/25 Tirs entraînements
juin 17.30-19.30 Châtaignier
- 11 juin Tirs militaires
09.00-12.00 Châtaignier
- 26 juin Tir cantonal Fribourg
Guins
- 22 août Tirs à prix, tir des Dames
13.30-17.00 Châtaignier
- 27 août Tirs à prix
17.30-19.30 Châtaignier
- 5 sept. Tir d'amitié (J. patriotes)
13.30-19.00 Châtaignier
- 31 oct. Soirée clôture, Petit-Mont

à méditer

Les dictons d'avril

Les gelées de la lune rousse, je la
pêche, brûlent la pousse.

Avril doux, c'est du bien partout.

Le Vendredi-Saint, sème giroflées,
elles doubleront dans l'année.

Quand il pleut le jour de la Saint-Geor-
ges, sur cent cerises, on en a quatorze.
(23 avril).

Quand Saint-Marc n'est pas beau, pas
de fruits à noyau. (25 avril).

Les dictons de mai

Frais mai, chaud juin apportent foin et
vin.

Boue en mai, épis en août.

Sème les haricots à la Sainte-Croix, tu
en récolteras plus que pour toi.

En mai froid, élargis ton grenier.

Rosée de mai gâte tout ou ranime tout.

bon savoir

En ne salant une préparation qu'en fin
de cuisson, vous constaterez que vos
casseroles en aluminium se terniront
moins vite.

En brûlant le bout de la tige des
coquelicots, vous conserverez plus
longtemps ces fleurs fragiles.

Pour que des bocaux de conserve que
vous stérilisez soient fermés herméti-
quement, passe sur le caoutchouc et
le bord du bocal un petit tampon imbi-
bé d'huile de table.

Pour suspendre votre lessive malgré
le froid (gel), mettez du sel marin dans
l'eau de rinçage.

Pour enlever facilement les poils d'ani-
maux sur les tapis ou les fauteuils, il
suffit de glisser la brosse dont on va se
servir dans un bas de nylon.

en bref

Aucun chirurgien ne pourra recoudre
une plaie d'amour propre.

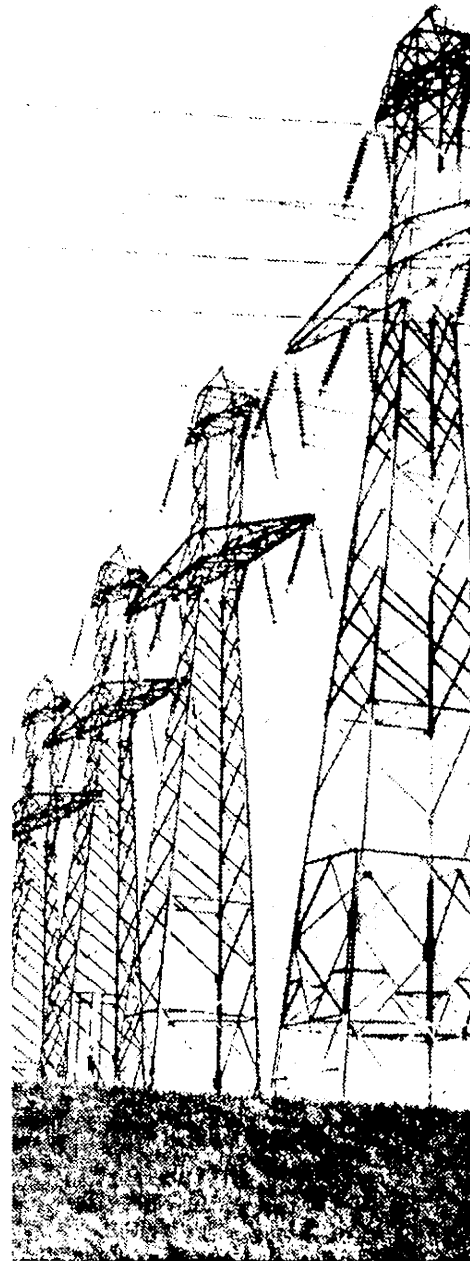
Dans l'amour et dans la guerre, il y a
toujours un perdant.

J'aime mieux être dévorée par les
fourmis rouges que par la médisance,
c'est moins douloureux.

Il faut être jeune pour croire à l'amour,
et vieux pour croire à l'amitié.

La propriété est l'ennemie de la liberté.

nostalgie



Le choix est vite fait
entre forêt de sapin
et
forêt de ferraille.

prochain journal

Parution

Fin mai 1987.

Date limite du dépôt des articles

10 mai 1987.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03

LE MONT

*Le Petit-Mont, vue générale
Carte postale timbrée du 7 février 1902*

